

# EVOLUTION RECENTE DE L'AGRICULTURE VILLAGEOISE EN ZONE FORESTIERE

par

J.-F. DREVEVET\*

## INTRODUCTION

### I. — *Les faits généraux :*

- 1 - la période de démarrage
- 2 - café ou cacao ?
- 3 - les contraintes du milieu rural
- 4 - le mouvement de progression Est-Ouest

### II. — *Evolution des problèmes fonciers :*

- 1 - évolution des exploitations
- 2 - poursuite des migrations agricoles
- 3 - les formes d'agrandissement des terroirs
- 4 - le processus d'élimination de la forêt
- 5 - les problèmes de saturation

### III. — *Evolution des problèmes de main-d'œuvre*

- 1 - les besoins et la pénurie actuelle
- 2 - évolution de la condition des manoeuvres
- 3 - conclusion.

### IV. — *Conclusion générale.*

---

(\*) Agrégé de Géographie - Chargé d'études à la SEDES.

L'auteur a travaillé dans le cadre de la Direction du Développement Régional en Côte d'Ivoire.

## INTRODUCTION

La prospérité des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest est en grande partie liée au développement rapide des petites plantations villageoises de la zone forestière. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la diffusion plus ou moins spontanée du café et surtout du cacao a entraîné une mise en valeur assez rapide d'espaces autrefois sous peuplés (moins de 4 hab. au km<sup>2</sup>) avec l'apport décisif de l'immigration. La bonne articulation des plantations avec l'agriculture traditionnelle, dont elles n'ont pas bouleversé les structures, et avec l'économie d'exportation, a favorisé l'extension rapide du système. L'ensemble de l'économie bénéficie largement de ce progrès qui assure simultanément une distribution assez large des revenus monétaires en milieu rural et un développement vigoureux des activités urbaines (essor des services et début d'industrialisation de type import — substitution).

La progression des plantations est particulièrement rapide en Côte d'Ivoire : 6,62 % de 1950 à 1974 pour la production du café<sup>(1)</sup>, 5,76 % (soit plus de deux fois la moyenne mondiale, 2,50 %) pour la récolte de cacao, de 1950 à 1975<sup>(2)</sup>. Au cours des dix dernières années, les deux productions réunies (et donc le revenu monétaire agricole en zone sud pour 95 % de sa valeur) ont progressé de 10,51 %/an en francs courants, qui se décomposent en :

2,92 % pour la production en volume

7,37 % pour le prix unitaire nominal

compte tenu de la hausse des prix<sup>(3)</sup> la population agricole a bénéficié d'un accroissement de pouvoir d'achat de 1,02 %/an. Cette progression méritoire en termes réels (à laquelle s'ajoute l'augmentation en volume pour donner une hausse du revenu en francs constants de 3,97 %), rare dans les pays producteurs de matières premières agricoles, est certainement un facteur de dynamisme.

Cependant, quelques ombres apparaissent au tableau. Si l'augmentation récente de la production du cacao (6,18 %/an de 1965 à 1975) marque ce maintien du rythme élevé adopté depuis 1950, la récolte de café a beaucoup ralenti sa progression (1,05 % de 1965 à 1975). Ce déclin relatif

(1) Production exportée, moyenne sur 3 années de campagne (1949-50, 50-51 et 51-52 pour 1950 1973-74, 74-75 et 75-76 pour 1974)

source : statistiques agricoles.

(2) Source : cacao statistics, Gill and Duffus group Ltd London, december 1976, 40 p.

(3) Faute d'un indice en milieu rural, on a utilisé comme déflateur l'indice moyen des prix à la consommation africaine urbaine (1965 = 100, 1975 = 184 soit à un rythme annuel de 6,29 %). Cet indice évoluant pour moitié en fonction de la hausse des produits vivriers, qui rapporte aux habitants agricoles plus qu'il ne leur coûte, la progression du pouvoir d'achat pourrait être un peu plus importante.



est symptomatique d'un vieillissement des plantations qui ne doit pas être laissé sans remède. L'accélération de la mise en valeur elle-même, très sensible depuis 1970 est porteuse de nouveaux problèmes : l'appropriation à peu près générale des sols dans la plus grande partie de la zone forestière, à l'exception du Sud-Ouest provoque des tensions foncières accrues. La consolidation des situations acquises rend plus difficile l'accès à la terre des nouveaux venus, jeunes et allochtones, qui a constitué un ressort important de la croissance du quart de siècle écoulé. Autrefois abondante, la main-d'œuvre salariée se fait plus rare depuis trois ans. L'agriculture de plantation, qui a jusqu'à maintenant librement disposé des deux facteurs de production fondamentaux que sont la terre et la force de travail, doit maintenant compter sur des ressources plus limitées, ce qui pourrait la placer à un tournant de son évolution.

L'étude de ces perspectives nouvelles est facilitée par les progrès récents réalisés dans le domaine de connaissances après la publication des résultats du Recensement National Agricole (R.N.A.) effectué pour les 17 départements de la zone sud en 1973-74. De plus le Recensement Général de la Population de 1975 permet de faire le point de l'occupation des sols. Dix ans après les Enquêtes Régionales, il est donc possible de faire une nouvelle analyse du milieu rural traditionnel, et de retracer en partie l'évolution de ses structures <sup>(1)</sup>.

## I. — LES FAITS GÉNÉRAUX

### 1. *La période de démarrage :*

Le démarrage tardif de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire (qui n'est pas sans conséquences sur la situation actuelle notamment quand on examine la pyramide des âges du verger café-cacao) peut être relié à deux causes principales :

— Trois siècles de commerce maritime assez intense et des comptoirs permanents ont favorisé au Ghana le développement d'un groupe de commerçants akwapim, fanti ou appolonien. Le dynamisme de cette classe d'entrepreneurs a largement favorisé la diffusion du cacao à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sans aide importante du pouvoir colonial. En Côte d'Ivoire le commerce de traite moins actif, dépourvu d'établissement

(1) Cf. Les travaux de traitement des résultats du RNA effectués par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan depuis 1975.

— Essai d'analyse des résultats du RNA. DED. février 1977, 13 p. et 24 tableaux.

— Essai d'estimation des revenus agricoles monétaires et de leur évolution 1965-75 DED, octobre 1977, 15 p. et 8 tableaux.

— L'agriculture de plantation en zone forestière, mise en place, fonctionnement et évolution, Documents de Travail pour le Schéma National — DATAR, juin 1977, 5 brochures, 119 p.

Cf. L'analyse factorielle des correspondances effectuée par le Ministère de la Recherche Scientifique :

« Typologie des exploitations paysannes de Côte d'Ivoire », programme Gerdar IFCC septembre 1977, 11 p.



permanent avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas engendré de groupe de cette envergure. Il faut attendre l'émergence progressive d'une classe de planteurs à partir des cadres de la société traditionnelle ou de l'appareil colonial.

— La force de travail supplémentaire a été trouvée assez facilement au Ghana (population assez dense du littoral), et les progrès de l'économie monétaire ont ensuite attiré les migrants voltaïques. A l'Ouest, le travail forcé au profit des planteurs européens bloque les entreprises africaines. Le mal est aggravé par la faiblesse du peuplement que les réquisitions de main-d'œuvre contribuent à éclaircir.

C'est pourquoi la loi Houphouët-Boigny de 1945 peut être considérée comme le véritable démarrage de l'économie de plantation. Elle marque la puissance nouvelle du groupe social des planteurs constitué malgré tout depuis la Première Guerre mondiale et qui assure la plus grande partie de la production. En brisant le cercle vicieux du travail forcé, la loi apporte une solution au problème de la main-d'œuvre, qui va affluer puisqu'elle est désormais aussi bien payée qu'au Ghana voisin. L'agriculture africaine a fait preuve de sa compétitivité supérieure (ce qui conduit les plantations européennes à abandonner le secteur café-cacao). La bonne tenue des prix fait le reste en assurant au début des années cinquante des prix rémunérateurs aux producteurs.

## 2. *Café ou Cacao ?*

Au départ, les mécanismes spontanés jouent en faveur du cacao : moindre travail, bonnes conditions naturelles. Le Ghana est le premier à s'orienter vers cette culture. Premier producteur mondial dès 1910, il trouve dans l'économie ouverte de l'empire britannique des débouchés importants. Par contre, la Côte d'Ivoire qui a fait de même se heurte rapidement à un problème de débouchés dans le cadre étroit de l'empire colonial français. Vers 1929 le marché métropolitain, peu important est saturé, et les exportateurs sont incapables d'écouler la production excédentaire sur le marché mondial.

Par contre, la France voudrait consommer du café originaire de ses possessions pour faire des économies de devises. La Côte d'Ivoire fera donc du café, bien que les conditions naturelles soient moins favorables et la charge de travail plus lourde. Encouragées par des primes, les exportations passent de 500 t (1930) à 5 000 t (1935) et 18 000 t (1939). Dans une économie protectionniste, la faible compétitivité du café ivoirien, moins recherché que les arabica des plateaux d'Amérique latine, n'est pas un problème.

Toujours au premier rang en 1939 (56 000 t exportées) le cacao est durement frappé pendant la Deuxième Guerre mondiale. Sa mévente est sans remède (il ne peut être longtemps stocké) et il subit les ravages



du swollen shoot<sup>(1)</sup>. En 1944, 14 000 t seulement sont exportées, contre 42 000 pour le café qui établit durablement sa prépondérance. La forte croissance de la caféiculture après la guerre aurait peut être saturé le marché français, si l'invention du café soluble n'avait permis à la production ivoirienne de s'imposer sur le marché mondial. Le développement des exportations vers les U.S.A. qui en résulte marque le passage du café ivoirien du statut de culture protégée, artificiellement implantée, à celui de produit suffisamment compétitif pour pouvoir se passer des protections douanières.

De son côté, le cacao se remet lentement de ses difficultés. Les plantations qui ont échappé à la maladie ont vieilli, et les prix (moins de 100 F/kg payés au producteur) ne sont pas aussi avantageux que pour le robusta (qui atteint son plus haut niveau en 1954 avec 204 F/kg). Cependant, les conditions favorables au cacao demeurent, et la production se redresse nettement après une attaque des capsides à la fin des années cinquante. Le cap des 100 000 t est atteint en 1962-63, celui des 200 000 en 1971-72. Désormais le cacao augmente plus vite que le café et tend à le rattraper : de 1969 à 1974, le rythme de croissance des plantations de cacao (5,01 %/an) est nettement supérieur à celui du café (3,90 %) et compte tenu d'une moyenne d'âge plus basse des arbres le premier devrait retrouver la prépondérance au cours de la prochaine décennie.

Ainsi, et contrairement au Ghana qui n'est pas parvenu à s'affranchir des inconvénients de la monoculture cacaoyère, les contraintes de l'histoire ont doté l'agriculture ivoirienne de deux cultures principales étroitement associées.

### 3. Les contraintes du milieu naturel :

Le café et le cacao sont cultivables dans l'ensemble des 150 000 km<sup>2</sup> de la zone forestière. Les premières variétés assez rustiques (libérica, gros indéné, kouilou) ont même pu être plantées jusqu'en savane, et ce pourrait être le cas de l'arabusta, qui résiste mieux à la sécheresse que le robusta. Celui-ci a été adopté après la crise de la trachéomycose en raison de sa résistance aux maladies, mais son aire écologique est légèrement moins étendue au nord que les variétés antérieures.

Les sols conviennent à peu près partout, mais les conditions pédologiques de la zone mésophile paraissent supérieures, et les bonnes capacités édaphiques des schistes birrimiens favorisent nettement le cacao, plus exigeant que le café. Mais il s'agit là de nuances, comme celles qui concernent le calendrier des pluies parfois défavorables au café (V. Baoulé, région de Sassandra).

(1) « Swollen shoot » : maladie à virus transmise par des cochenilles provoquant un gonflement plus ou moins prononcé de certains rameaux. L'abattage massif des arbres, seul remède connu à l'époque, a brutalement réduit la production.



En fait, les conditions physiques, au sud de la limite forêt savane, et à l'exception de sables quaternaires du cordon littoral n'ont pas localement engendré de contraintes forte susceptible d'interdire l'une ou l'autre culture, ni même de supériorité incontestable déterminant une spécialisation définitive <sup>(1)</sup>.

#### 4. *Le mouvement de progression Est-Ouest :*

Les modalités de diffusion des cultures marquent assez bien la prépondérance des facteurs socio-économiques ou historiques. Le mouvement de plantation commence en pays agni, entre le Comoé et la frontière Ghanéenne pendant l'entre deux guerres, et s'étend progressivement à la zone de peuplement akan.

Les conditions favorables au développement du café entraînent une première vague de plantation généralisée qui touche les régions à l'Ouest du Bandama, mais moins intensément que le Sud-Est qui a déjà pris une certaine avance. L'inégalité de diffusion des cultures arborescentes vers 1951-54 est soulignée par A. KOB BEN <sup>(2)</sup>.

La relance du cacao provoque une nouvelle période de plantations, toujours suivant une direction Est-Ouest. Les cacaoyères se développent massivement à l'Ouest du Bandama, où elles étaient peu nombreuses jusqu'à la fin des années 60. Le mouvement se poursuit actuellement, avec des taux d'accroissement des plantations particulièrement élevés à l'Ouest : 12,82 % (en rythme annuel 1969-74) à Sassandra, 14,23 % à Man, 24,39 % à Danané et 25,17 % à Guiglo. Mais le Sud-Est poursuit aussi sa progression (8,29 % à Abengourou, 4,45 % à Aboisso).

Comparée à celle de A. KOB BEN, la carte des revenus agricoles de 1975 marque une réduction des inégalités de développement (la moyenne forestière est à l'indice 41 au lieu de 27 en 1951-54) mais témoigne aussi de leur persistance. Si l'on excepte Bouaké, largement étendu en savane, les indices les plus bas correspondent toujours aux départements de l'Ouest et du Sud-Ouest. D'une manière générale, la production de café et surtout de cacao par habitant agricole décroît de l'Est vers l'Ouest. Si tous les habitants de la zone forestière (à l'exception de ceux de Bouaké, partiellement en savane) avaient la productivité de ceux d'Abengourou (157 kg de cacao et 187 kg de café par tête), la Côte d'Ivoire récolterait 455 000 t de cacao et 542 000 t de café, plus du double de la production actuelle.

(1) Le palmier à huile, qu'on croyait fortement lié aux sables tertiaires du continental terminal, s'attaque aujourd'hui avec succès aux granites du Sud-Ouest.

(2) A. KOB BEN, le planteur noir, Etudes Eburnéennes V. Institut Français d'Afrique Noire, Centre de Côte d'Ivoire, 1956, pp. 7 à 190.



(1) Cercles de la région forestière	(2) Prod. Ind. de cacao 1951/52 en tonnes	(3) Prod. Ind. de café 1951/52 en tonnes	(4) Revenus totaux en millions de F CFA	(5) Population Indigène	(6) Revenus par tête de la population (en F CFA)	(7) Revenus par tête Abengourou = 100
Abengourou	6 300	6 000	1 410	29 000	49 000	100
Agboville	5 500	5 900	1 320	66 000	20 000	41
Bassam	2 900		850	59 000	14 000	29
Abidjan	7 000	4 000	1 220	100 000	12 000	24
Dimbokro	16 000	10 900	3 020	171 000	18 000	37
Bondoukou	10 000	2 600	1 340	80 000	17 000	35
(min. Bouma)	6 800	2 800	1 040	93 000	11 000	23
Grand-Lahou	1 700	2 500	500	85 000	6 000	13
Gagnoa	400	700	130	33 000	4 000	8
Sassandra	700	2 800	430	150 000	3 000	6
Total	57 300	42 500	11 260	866 000	13 000	27
Tabou	—	100	13	18 000	700	1
Man	—	5 000	650	248 000	2 500	5
Abengourou	6 300	6 000	1 410	29 000	49 000	100
Subd. Adzopé	3 400	3 100	740	35 000	21 000	43
Subd. Lakota	2 000	1 000	330	43 000	7 500	15
Subd. Gagnoa	1 000	2 200	350	67 000	5 000	10

Source : A. KOBLEN, op. cit., page précédente.



## Revenus agricoles provenant du café et du cacao en 1975

DEPARTTEMENT	Production (1)		Revenu global café + cacao (2) (M. de F. CFA)	Population agricole 1975 (h)	Revenu par habitant (F. CFA)	Agricole (indice Aben- gourou = 100)
	Cacao (10 <sup>3</sup> t)	Café (10 <sup>3</sup> t)				
Abengourou	19,1	22,7	6 747,5	121 300	55 600	100
Abidjan	18,1	15,4	5 477,5	248 100	22 100	40
Aboussou	7,8	21,9	4 650	90 500	22 100	40
Adzopé	16,8	10,9	4 575	117 000	51 400	92
Agboville	5	4,2	1 505	92 400	16 300	29
Bondoukou	14,8	8,5	3 865	242 600	15 900	29
Bouatié	13,3	19,6	5 267,5	230 200	22 900	41
Bouaké	13	19,7	5 230	531 700	9 800	18
Daloa	25,1	29,4	8 802,5	291 400	30 200	54
Danané	0,7	10,9	1 749	152 900	11 400	21
Dimbokro	29,9	35,4	10 542,5	375 900	28 000	50
Divo	32,8	16,9	8 275	202 700	40 800	73
Gagnoa	25,5	14,5	6 637,5	191 400	34 700	62
Guglio	0,3	5	802,5	106 800	7 500	13
Man	1,1	13,6	2 232,5	224 700	9 900	18
Biankouma	0,3	3,5	542,5	69 800	7 800	14
Sassandra	2,2	4,8	1 105	140 300	7 900	14
	225,8	256,9	78 006,5	3 429 700	22 700	41

(1) Moyenne des 3 dernières années de campagne (73-74/74-75/75-76).

(2) Aux prix de 1975 cacao 175 F/kg; café 150 F/kg.



Le développement précoce des infrastructures à l'Est (chemin de fer, puis route) et la proximité du port d'Abidjan pour le quart sud-est du pays ne fournissent pas une exploitation suffisante aux disparités. Il semble avoir existé (et il existe encore) une réceptivité plus grande des sociétés akan à l'économie de plantation qui peu s'expliquer par une pratique plus ancienne de l'agriculture et des structures plus hiérarchisées facilitant la mobilisation de la force de travail et l'utilisation de la main-d'œuvre importée. Au contraire, les groupes de l'Ouest, moins structurés, aux traditions agricoles moins fortement enracinées (dans la société krou, la chasse constitue la base de l'organisation sociale) se seraient adaptés plus lentement et moins intensément à un système plus éloigné de leurs préoccupations. A l'intérieur du groupe akan lui-même l'économie de plantation a mieux réussi dans les monarchies agni (royaume de Sanwi, Bettié, Indénié, etc...) que dans les sociétés moins fortement organisées des pays attié ou abbey.

En fait, les différences de progression chronologiques et d'intensité de diffusion Est-Ouest seraient la traduction géographique d'une atomisation croissante des structures sociales vers l'Ouest. Et la réduction des écarts pourrait être à la fois le signe de l'évolution des sociétés à l'Ouest du Bandama et l'effet des migrations agricoles (très sensibles dans les deux départements ayant le plus progressé, Divo et Daloa).

## II. — EVOLUTION DES PROBLEMES FONCIERS

Au cours de la dernière décennie, la Côte d'Ivoire forestière a connu une forte croissance démographique (3,77 % dans les 17 départements du Sud) qui s'est traduite par une augmentation des densités de 13 à 20 hab. au km<sup>2</sup>. Le mouvement d'occupation du sol se poursuit et s'accélère par agrandissement des exploitations existantes et création de nouvelles unités (installation des jeunes autochtones et arrivés de migrants).

### 1. *L'évolution des exploitations :*

Les 17 départements de la zone Sud comptent en 1973-74 443 300 exploitants sur 2 376 000 habitants.

L'exploitation moyenne (5,36 ha) a 3,94 ha de cultures arbustives et 1,42 ha de cultures annuelles.

La majorité des exploitations est regroupée autour des valeurs moyennes 63,5 % du nombre total d'exploitations possèdent entre 2 et 10 ha ce qui correspond à 56 % de la superficie cultivée et à 61,5 % de la population agricole. On constate cependant des contrastes croissants entre quatre groupes d'exploitations :

— les exploitations cultivant uniquement du vivrier (moins de 16 % de l'effectif total) encore totalement dépendantes du circuit traditionnel d'auto-subsistance. La moitié des exploitations de moins de 2 ha sont dans ce cas.



— les exploitations n'ayant qu'une culture arbustive (le plus souvent du café) elles sont de taille moyenne et correspondent généralement à la première période de mise en valeur (1945-60). Les moyens ont manqué pour créer de nouvelles plantations (de cacao par exemple). Ces exploitations (généralement de moins de 10 ha, groupant 1/3 de l'effectif total) se maintiennent à un niveau intermédiaire : l'autosuffisance, grâce aux cultures vivrières est assurée pour les besoins courants, et un petit revenu monétaire se dégage de cultures arbustives vieillissantes. Peu d'exploitations (8,9 %) de l'effectif total) ont du cacao sans café ; les jeunes exploitants de la deuxième période de mise en valeur auraient-ils eu moins de facilités que leurs devanciers ?

— l'exploitation classique associant café et cacao représente un peu moins de la moitié de l'effectif (45 %). Elle est présente dans toutes les classes de superficie, mais la part du cacao croît avec la taille de l'exploitation.

— quelques exploitations modernisées pratiquent une autre culture d'exploitation en plus du café, cacao, banane poyo, ananas, palmier ou cocotier sélectionné. On se trouve alors aux limites du milieu agricole traditionnel : une forte proportion de ces planteurs disposent en effet de revenus extra agricoles. Ce groupe paraît s'être fortement accru depuis dix ans avec le développement des plans palmier et cocotier.

Ainsi le mouvement chronologique décrit plus haut se retrouve dans ce processus de constitution de l'exploitation. Les premières cultures arbustives sont d'abord associées aux cultures vivrières (dont on rentabilise ainsi le défrichement, et qui protègent les jeunes arbres). Même s'il est totalement dépourvu de revenu monétaire un jeune exploitant peut ainsi constituer quelques hectares de plantation qu'il pourra entretenir et en partie récolter. Mais au-delà du seuil critique de 2 à 3 ha, une force de travail d'appoint devient indispensable, ponction importante sur le revenu encore faible de l'exploitation<sup>(1)</sup>. A ce niveau, un apport extérieur (aide familiale, revenu non agricole) peut se révéler décisif. Beaucoup d'exploitants (cf. les CE âges des classes de superficie de 2 à 5 ha) ne sont pas parvenus à dépasser cette phase difficile. Par contre, au-delà de 7 à 8 ha, l'emploi d'un manœuvre permanent apporte une plus-value appréciable, permettant de nouveaux investissements et ainsi de suite. Un processus cumulatif est ainsi amorcé qui conduit les plus habiles au-delà de 20 ou même de 50 ha.

Le profil type de cette évolution correspond au groupe des grands exploitants quinquagénaires. Aux parcelles de café des années cinquante, ils ont ajouté du cacao dix ans plus tard, et participent aujourd'hui au programme de plantation de la SODEPALM quand ils se trouvent dans la zone encadrée.

(1) N'ayant pas encore assez de cultures pour occuper un manœuvre permanent, le chef d'exploitation doit utiliser des temporaires plus coûteux.



Du point de vue de l'occupation des sols, on assiste à une progression continue des superficies arborescentes, les exploitants préférant s'étendre en surface plutôt que de régénérer les vieilles plantations.

Sauf dans les régions les plus anciennement mises en valeur, (Abengourou, Agboville) où le cycle de renouvellement des CE est amorcé, la première génération de planteurs de café, cacao est encore en place : 65 % des chefs d'exploitation de la zone Sud ont plus de 40 ans, ce qui marque l'importance des changements qui vont intervenir au cours des vingt prochaines années : le départ dans la décennie à venir des plus de 60 ans peut libérer 51 400 exploitations (plus de 10 % de l'effectif total si l'on ne tient pas compte des exploitations non viables de moins de 2 ha). La moitié des exploitations actuelles aura changé de mains d'ici l'an 2000.

## 2. Poursuite des migrations agricoles :

En 1960, 13 000 chefs d'exploitation étrangers sont installés en forêt, auxquels il faut ajouter un nombre inconnu probablement comparable d'allochtones ivoiriens. En 1973, 19,5 % des exploitations sont tenues par des allochtones installés depuis 1960 (soit 86 500 exploitations). Le nombre total d'exploitations allochtones à cette date doit être légèrement supérieure à 100 000 (de 20 % à 25 % du total des exploitations, avec de fortes variations géographiques).

Parmi ces installations, les étrangers (non ivoiriens) représentent un peu moins de la moitié des chefs d'exploitation (43 %). Parmi les allochtones ivoiriens, le groupe Akan (qui correspond essentiellement à des arrivées de Baoulés) domine de très loin (36 % du total des chefs d'exploitations allochtones) devant les Mandé du Nord (7 %) et les Voltaïques (ivoiriens) (6%). Dans le groupe des étrangers, les Voltaïques (de Haute-Volta) sont les plus nombreux (2/3 de l'effectif étranger) suivis des Maliens (22.5 % du même total). En faisant abstraction des distinctions de nationalité, on aurait parmi les chefs d'exploitation allochtones :

1/3 de Baoulé et divers Akan

1/3 de Voltaïques (ivoiriens et étrangers)

1/6 de Mandé du Nord (Malinké ivoiriens et Maliens)

1/6 de divers, ivoiriens et étrangers.

Le mouvement se poursuit au rythme moyen de 6 200 créations d'exploitations par an depuis 1960, avec une forte accélération depuis 1970 (12 500 en 1970-71, 8 000 pour 1972-73 soit 10 600/an en moyenne au cours des quatre années précédant le R.N.A.).

Par rapport à l'effectif exploitations de 1973-74, les installations se poursuivent au rythme moyen annuel de 2 à 2,4 % (dont 0,8 à 1 % pour les étrangers) suivant la moyenne annuelle adoptée (1972-73 ou 1970-73).



### RYTHME D'INSTALLATION DES ALLOCHTONES (ÉTRANGERS ET IVOIRIENS)

(Source : R.N.A. Sud, tableaux n° 14...)

Période	Effectif total	Nombre en rythme annuel
1960-64	25 351	5 070
1965-69	18 601	3 720
1970-71	25 032	12 516
1972-73	17 543	8 772
ENSEMBLE	86 527	6 181

Le mouvement d'installation touche inégalement les départements de la zone forestière.

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES MIGRATIONS

Départements	(A)	(B)
ABIDJAN .....	20,9	21,7
AGBOVILLE .....	19,4	28,5
ABOISSO .....	47,0	35,7
ADZOPE .....	18,5	20,8
ABENGOUROU .....	52,4	40,4
BONDOUKOU .....	13,8	28,6
DIMBOKRO NORD .....	13,4	11,6
DIMBOKRO EST .....	23,3	26,1
BOUAKE EST .....	17,2	23,4
BOUAKE SUD .....	11,5	6,6
BOUAKE CENTRE .....	6,9	10,3
BOUAFLE .....	25,4	20,7
DIVO .....	34,9	22,8
GAGNOA .....	18,6	26,8
DALOA .....	35,4	55
GUIGLO .....	8,9	11,8
MAN .....	5,8	8,5
BIANKOUMA .....	1,3	1,3
DANANE .....	2,4	7,0
SASSANDRA .....	18,8	30,7
SUD .....	19,5	18,7

(A) Tableau R.N.A. Sud n° 140 : pourcentage de C E allochtones installés depuis 1960 par rapport au nombre total des C E (les allochtones arrivés avant 1960, nombreux dans les départements d'ABENGOUROU, ABOISSO, ABIDJAN sont comptabilisés avec les originaires).

(B) Tableau R.N.A. Sud n° 150 : pourcentage de C E n'appartenant pas à un groupe ethnique originaire du département par rapport au nombre total des C E (les immigrants baoulé n'étant pas séparés des autres Akan, ils sont comptabilisés parmi les originaires dans les départements du Sud-Est). Compte tenu des incertitudes mentionnées en (A) et (B) le chiffre le plus probable est souvent le plus élevé.



Une partie de la zone forestière reçoit peu d'immigrants (le taux de C E allochtones y est inférieur à 10 %). C'est le cas des départements de l'Ouest (Man, Danané, Biankouma, Guiglo) et du Sud du département de Bouaké (où les opportunités d'installation sont très réduites à cause des conditions naturelles).

Les C E allochtones sont majoritaires à Abengourou (52,4 % d'installations depuis 1960 sans compter un groupe assez important établi avant cette date) Daloa (où 55 % des C E n'appartiennent pas au deux ethnies originaires) et Aboisso (47 % d'installations depuis 1960 auxquelles il faut ajouter les exploitants anciennement fixés dans les villages d'immigration des cantons Assouba et Afféma).

Du point de vue chronologique, les arrivées suivent à peu près le mouvement d'extension Est-Ouest de l'économie de plantation. Les installations ont commencé à l'époque du travail forcé dans le Sud-Est (Aboisso, Agboville, Abengourou), se sont étendues à l'ensemble du pays Akan au cours des années 50. Depuis 1960 les arrivées s'accélérent dans le Centre-Ouest (Divo, Daloa, Gagnoa jusqu'en 1970) et aujourd'hui dans le Sud-Ouest (Sassandra). A l'exception de Guiglo, l'Ouest est encore peu touché et pourrait ne pas l'être, les départements de Danané et de Man étant déjà fortement occupés, et celui de Biankouma n'offrant pas beaucoup d'opportunités d'installations. Malgré l'ancienneté de la mise en valeur, l'immigration se poursuit dans le Sud-Est, notamment dans les départements d'Abengourou, d'Aboisso et l'Ouest de celui d'Abidjan (Sous-Préfectures de Tiassale et Grand Lahou). Par contre elle s'est ralentie ou arrêtée à Agboville, Adzope (où elle n'a jamais été très importante) ainsi que dans le reste du pays Attié (Anyama et Alepe).

Les comportements des migrants décrits par A. Kobben<sup>(1)</sup> et M. Dupire<sup>(2)</sup> au cours des années 50 ne semblent pas s'être beaucoup modifiés. La tendance au « séparatisme social » signalée par M. Dupire se perpétue, même avec les immigrants de la deuxième génération qui gardent des réactions étroites avec leur pays d'origine (mouvements de fonds, mariages). De même dans l'aggravation de la compétition foncière (qui curieusement ne semble pas décourager les arrivées si l'on se réfère aux données du R.N.A.) on retrouve les litiges cités par M. Dupire.

L'analyse des comportements socio-économiques révèle un dynamisme supérieur de l'exploitation allochtone qui pourrait expliquer la croissance des installations malgré la raréfaction des terres. Les immigrants disposent d'abord d'un accès plus facile à la force de travail : utilisation d'une main-d'œuvre familiale ou quasi familiale gratuite ou semi gratuite, restée nombreuse grâce à une moindre scolarisation des enfants, ce qui

(1) Cf. A. KOB BEN, « Le planteur noir » Etudes Eburnéennes V, IFAN, Abidjan 1956, pp. 7 à 190.

(2) Cf. Marguerite DUPIRE « Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire Orientale », Etudes Eburnéennes, Abidjan, IFAN 1960, 324 p.



évite le recours à la main-d'œuvre salariée qui bloque parfois les autochtones. Dans ce dernier groupe, la situation de moyens planteurs s'est aggravée avec la pénurie de main-d'œuvre, qui les oblige à payer plus cher la force de travail d'appoint qui leur fait défaut. Au niveau des grandes exploitations, les allochtones disposent de facilités de recrutement supérieures grâce aux liaisons maintenues avec leur terroir d'origine.

Les conditions de vie des allochtones leur permettent une capacité d'investissement plus élevée. Leur niveau de dépenses est souvent plus bas (ainsi que celui de leur famille restée dans le Nord), leurs obligations sociales atténuées par l'éloignement. Contrairement aux autochtones ils consacrent une faible part de leur revenu à l'habitat et à la scolarisation de leurs enfants, ce qui leur laisse des disponibilités pour ouvrir de nouvelles plantations, et profiter de l'endettement des originaires pour acquérir des terres.

Le dynamisme supérieur de l'exploitation allochtone qui lui a permis de conquérir une part importante des réserves forestières peut maintenant lui permettre de se placer favorablement dans la compétition qui va s'ouvrir pour les plantations elles-mêmes<sup>(1)</sup> avec le départ de la génération en place, et son remplacement rendu difficile par l'exode rural. A la conquête de positions allochtones à *côté* des plantations autochtones peut se substituer une croissance des superficies des premiers *aux dépens* des originaires.

Le maintien d'un écart important de revenus entre la zone forestière, la savane, ivoirienne et surtout étrangère, laisse supposer une poursuite des migrations agricoles. Même si les conditions d'installation offertes aux allochtones deviennent moins favorables (tensions foncières, augmentation du prix de la terre, réactions hostiles des autochtones), l'amélioration de leur sort reste très réelle. De plus, l'ampleur des arrivées au cours de la période précédente a constitué des structures d'accueil a peu près partout, et les liens de solidarité sont encore assez forts pour inciter les plus anciennement établis à se serrer un peu<sup>(2)</sup> pour faire place à de nouveaux arrivants (par morcellement des exploitations et parfois intensification) dont ils ont aussi besoin pour accroître leur force de travail.

### 3. Les formes d'agrandissement des terroirs :

L'augmentation des superficies cultivées entraîne les exploitants à défricher des terres de plus en plus éloignées, parfois au-delà des limites

(1) Des ventes de plantations en rapport par des autochtones faiblement pourvus sont signalées en pays Bété par les chercheurs de l'ORSTOM.

(2) Malgré une densité déjà élevée (53 h/km<sup>2</sup>) la population en grande majorité allochtone du canton ASSOUBA (Ouest de la sous-préfecture d'ABOISSO) s'est accrue au rythme moyen annuel de 11,13 % (accroissement brut 65-75) ce qui implique le maintien d'un important excédent migratoire.



du terroir villageois <sup>(2)</sup>. Dans le Sud-Est, où domine un habitat groupé en gros villages, les terres lointaines sont exploitées à partir de campements où réside la main-d'œuvre allochtone. Dans les régions pionnières du Centre-Ouest et surtout du Sud-Ouest, l'ouverture de pistes forestières facilite les mises en culture. A partir des campements allochtones établis le long des routes, de nouveaux terroirs se forment. Les défrichements progressent perpendiculairement aux axes de circulation, ou par élargissement d'une première clairière établie assez profondément dans un massif forestier.

La situation géographique des parcelles (que le R.N.A. ne donne que pour le café et le cacao) marque une utilisation assez large des différentes zones topographiques d'un terroir :

Situation topographique	Café	Cacao
Plateau	48,0	38,9
Pente	28,8	32,5
Bas-fond	1,7	8,4
Indéterminé	21,5	20,2
Ombrage		
Sans	28,6	18,3
Léger	70,4	77,3
Forêt	1,0	4,4

(En pourcentage du nombre de parcelles)

Source : R.N.A. Sud. Tableau n° 663

Malgré sa préférence pour les interfluves, le système rural traditionnel sait bien tirer parti des versants (que l'agro industrie n'utilise pas au-delà d'une certaine déclivité). Les caféiers occupent souvent les hauts de pente, au-dessus des cacaoyers qui profitent des alluvions de bas de versants et s'étendent parfois sur les bas-fonds les moins humides (où la teneur du sol en argile est supérieure). Le maintien préférentiel d'un ombrage léger marque la fidélité des planteurs au défrichement sélectif, qui conserve une partie du couvert forestier et en général tous les arbres spontanés pouvant lui être utiles (palmier, cocotier). Le cacaoyer bénéficie en général d'un ombrage peu important. Le maintien d'une végétation herbeuse dans les plantations limite les effets de l'érosion et

(2) Pourcentage des exploitations disposant de terres hors village :

exploitations de moins de 2 ha	6,6 %
2 à 9,99 ha	4,7 %
10 à 19,99 ha	12,0 %
20 ha et plus	17,3 %
ensemble	6,2 %

(Source : R.N.A. Sud — Tableau n° 221).



assure la conservation des sols dans les pentes. En fait le système agricole actuel se montre assez bon gestionnaire du milieu qu'il utilise : les ravages de l'érosion restent exceptionnels, et les sols qui ne sont pas trop sollicités conservent leur niveau de fertilité s'il n'y a pas d'accélération des rotations vivrières.

#### 4. *Le processus d'élimination de la forêt :*

Le Sud de la Côte d'Ivoire ayant été presque intégralement couvert de forêts (à l'exception de la savane de Dabou et de la plaine inondable de Grand-Lahou) toutes les activités humaines se sont développées à ses dépens. Pendant longtemps, la faiblesse du peuplement humain, le développement réduit de l'agriculture ont à peine entamé une réserve considérée comme inépuisable, et qui avait alors le temps de se reconstituer.

Le développement de l'agriculture de plantation a été assez rapide au cours des vingt dernières années pour remettre en cause l'existence même de la forêt, fortement diminuée dans certaines régions au point de faire craindre sa disparition. De plus, la création de plantations industrielles a anéanti d'un seul coup plusieurs massifs forestiers importants.

Le processus est à peu près le même partout : l'agriculture consomme chaque année une partie croissante de forêt pour ses cultures vivrières. Autrefois, en contre-partie, une partie des jachères avaient le temps de se reconverter en forêt dense (il faut 2 ou 3 décennies). Actuellement l'agriculture de plantation interdit cette rétrocession et rend définitive toute nouvelle conquête sur l'espace forestier.

D'après le R.N.A. <sup>(1)</sup> les superficies consacrées aux cultures vivrières proviennent :

d'un défrichement (38,5 %)
d'une jachère (42,5 %)
ou étaient occupées par une autre culture (19 %).

Le défrichement correspond à un prélèvement sur la forêt de l'ordre de 195 000 ha pour 1973-74 soit 7 ares par habitant agricole. Les exploitants ne semblent défricher la forêt que pour leurs cultures les plus exigeantes, et pour les superficies qu'ils veulent plus tard convertir en cultures arbustives. L'utilisation d'anciennes jachères pour près de la moitié de cultures vivrières réduit fortement le prélèvement annuel sur le patrimoine forestier.

La conquête de la forêt par l'agriculture traditionnelle progresse

(1) Cf. R.N.A. sur tableau n° 644 surface des cultures temporaires d'après le précédent cultural (culture pure et principale dans l'association).



au minimum au rythme d'accroissement de la population, soit pour les ruraux :

5,15 % de 1955 à 1965

3,77 % de 1965 à 1975

le rythme annuel de défrichement devait s'élever à 150 000 ha/an en 1966 et pourrait atteindre 320 000 ha par an en 1986 si la population continue d'augmenter à la cadence actuelle. Il faut ajouter à cette progression l'emprise de l'agriculture moderne : 250 000 ha en grande partie acquis au cours des vingt dernières années.

Les dommages infligés à la forêt sont en fait beaucoup plus importants, par suite du processus de défrichement utilisé. Les agriculteurs n'attaquent pas la forêt de front et isolent des superficies boisées parfois importantes pour y acquérir des droits. Une tactique couramment pratiquée consiste à attaquer la forêt de l'intérieur en élargissant progressivement la plantation jusqu'à ce qu'elle en rencontre une autre. Ce comportement qui vise à acquérir simultanément le contrôle de superficies défrichées et surtout des surfaces boisées adjacentes est un facteur important de la dégradation accélérée du patrimoine forestier. Ces pratiques ont tendance à se généraliser chacun pensant qu'il faut se hâter pendant qu'il reste encore quelque chose à acquérir. Une évaluation des dommages causés à la forêt a été réalisée par la SODEFOR <sup>(1)</sup>. En 1956, la surface boisée est estimée à 11 765 000 ha. 2 780 000 ha disparaissent entre 1956 et 1966 (280 000 ha/an soit 2,7 % an de la superficie de 1956. En 1966, il reste 8 985 000 ha, qui subissent une perte de 3 585 000 ha de 1966 à 1974, ce qui correspond à une forte accélération du rythme des défrichements, qui s'élèvent à 448 000 ha/an (5 % an de la superficie de 1966) durant cette période. En supposant que ce rythme ne s'accélère pas, la forêt ivoirienne doit disparaître en 12 ans (1986).

L'agriculture ne cultivant pas tout ce qu'elle détache des massifs forestiers, il se constitue une zone intermédiaire de « forêt dégradée » inexploitable suivant le critère de la SODEFOR <sup>(2)</sup> entourée de cultures et de jachères et encore partiellement boisée : en 1966, 18 % de cette zone dégradée était encore occupée par des massifs forestiers <sup>(3)</sup> de :

— 10 à 20 ha (4,5 %)

— 20 à 50 ha (7,5 %)

— 50 à 100 ha (6 %)

La SODEFOR estime la perte en bois commercialisables, du fait de défrichements anarchiques à 186 millions de m<sup>3</sup>. Durant la même période, l'exploitation forestière a utilisé 41 millions de m<sup>3</sup>.

(1) Approche d'une actualisation des inventaires de 1966, SODEFOR, Abidjan 1974.

(2) Le seuil d'exploitation minimum est fixé à 100 ha de massif forestier homogène.

(3) D'après la SODEFOR, cette estimation qui remonte à 1966 devrait être actualisée.



La forêt recule en surface comme en potentialités économiques (par ailleurs non renouvelables. (Le taux de boisement est passé de 75 % (1956) à 57 % (1966) et à 34 % (1974).

Les forêts protégées ou classées sont en principe à l'écart de la compétition foncière. D'après un inventaire des Eaux et Forêts pour 1975, elles couvrent 3 512 320 ha soit 65 % des surfaces inventoriées en 1974 par la SODEFOR. En fait, elles n'ont pas été épargnées par les défrichements. Les massifs classés sont très convoités par l'agro-industrie qui y trouve des blocs d'un seul tenant, non grevés de droits villageois, où des opérations d'envergure sont possibles (cf. SODEPALM qui a obtenu le déclassement de plusieurs massifs du S E, transformés en grande partie en plantations industrielles). Elles sont entamées par les planteurs urbains, qui ne disposent pas de droits fonciers en dehors de leur pays d'origine, ou envahies spontanément par les villageois, qui n'ont pas réellement admis le classement d'un espace dépendant de leur terroir, et qui veulent parfois prévenir le déclassement en faveur de non villageois par création d'un fait accompli. Enfin, le déclassement forestier a contribué à la réinstallation des populations évacuées de Kossou.

Plus que le respect du classement, c'est la dérogation (ou déclassement) qui est devenue monnaie courante, plusieurs massifs théoriquement protégés ayant déjà disparu dans les faits. En se référant à la situation réelle des forêts sous leur juridiction, les Eaux et Forêts ont établi un programme d'affectation en 1975 pour 3 512 000 ha.

Forêts à vocation reboisement	1 051 000 ha
Forêts classées à conserver	1 329 000 ha
Forêts à classer et à conserver	416 000 ha
Par national d'Asagny	30 000 ha
Forêts mises à la disposition de l'agriculture	717 000 ha

En abandonnant 700 000 ha (déjà en partie défrichées) et en procédant au classement de 416 000 ha de forêts intactes mais non classées, les Eaux et Forêts espèrent consolider leur domaine à 2 825 000 ha, ce qui assurerait un taux de boisement global de 19 %. Ce taux est jugé suffisant pour maintenir le rôle écologique de la forêt, les superficies mises en cultures arbustives conservant un rôle protecteur d'autant plus qu'elles n'ont pas fait l'objet, du moins en milieu traditionnel, d'un défrichement total).

Le processus de défrichement qui s'accélère aujourd'hui paraît très difficile à enrayer et même à contrôler. Tout le dynamisme du système agricole pousse à la conquête du sol, et les perspectives de pénurie engendrent des stratégies foncières d'anticipation encore plus dommageables. Les forestiers eux-mêmes, qui se plaignent tous des ravages entraînés par les défrichements anarchiques, leur ouvrent la voie en viabilisant des espaces encore intacts. Le mouvement actuel constitue le « temps fort » d'une histoire agraire comme d'autres pays (cf. l'Europe médiévale) en ont connu dans le passé. En fait, la préservation du patrimoine forestier est liée à une évolution du système agricole dans son ensemble, et particulièrement des cultures vivrières.



Moins du cinquième de l'espace cultivable est effectivement cultivé, et près des deux tiers du terroir correspondent à des jachères irrégulièrement occupées.

Plusieurs évaluations de densités agricoles sont possibles par rapport :

— à la superficie totale	17 à 18 hab. au km <sup>2</sup>
— au terroir traditionnel	22 à 24 hab. au km <sup>2</sup>
— à la superficie agricole utile	25 à 26 hab. au km <sup>2</sup>
— à la superficie cultivée	130 à 137 hab. au km <sup>2</sup>

Ces taux d'occupation varient de 13 % (par rapport à la superficie totale) à 17 % (par rapport à la superficie du terroir traditionnel) ou à 19 % (de la superficie appropriée : culture + jachères).

Evolution des densités :

En 1975, les densités rurales et agricoles s'élèvent à 19 hab. au km<sup>2</sup> pour la zone forestière (soit 20 hab./km<sup>2</sup> pour les 17 départements complets, la savane de Bouaké étant sensiblement plus peuplée). En 1955 et 1965 les densités s'élevaient respectivement à 8 et 13 hab. au km<sup>2</sup>.

Ces moyennes masquent de profondes différences interrégionales ; en fait le peuplement est très hétérogène. L'examen des densités agricoles en 1975<sup>(1)</sup> révèle un peuplement variant de 10 à 40 hab. au km<sup>2</sup> quelques sous-préfectures seulement ont des densités élevées, supérieures à 40 hab./km<sup>2</sup> (Zouan Hounien, Man, Gohitafla, Bongouanou, Agou, Sikensi et Jacqueville). A l'autre extrémité de l'éventail seuls le Sud-Ouest (tout le département de Sassandra et les Sous-Préfectures de Bolequin, Guiglo, Tai et Fresco) et quelques circonscriptions isolées (Lahou, Sandegué, Kouassi-Kouassikro) ont encore des densités inférieures à 10.

L'évolution de la population au rythme observé entre 1965 et 1975 devrait porter les densités encore modérées de 1975 à 27 hab. au km<sup>2</sup> en 1985 (48 en 2000). Les régions actuellement les plus peuplées atteindront alors un niveau supérieur à 50 hab./km<sup>2</sup> ce qui posera de sérieux problèmes.

b) *Notion de saturation* :

Le mouvement de mise en valeur ne peut se poursuivre sans atteindre ses limites. Celles-ci restent difficiles à connaître avec précision, faute d'une connaissance suffisante du ratio superficie cultivable/superficie totale, très variable suivant les terroirs. Nous avons vu que le système agraire traditionnel pouvait utiliser la quasi totalité du paysage topographique à l'exception des bas-fonds. Ces derniers sont particulièrement difficiles à quantifier (surface par rapport à la superficie totale) et à qualifier (capacité d'utilisation selon les techniques traditionnelles :

(1) Population agricole rapportée à la superficie totale de sa Sous-Préfecture.



## 5. Les problèmes de saturation :

## a) la situation actuelle

Evaluation de l'aire potentielle de l'agriculture traditionnelle :

- Superficie totale de la zone forestière <sup>(1)</sup> 159 580 km<sup>2</sup>
- Superficie utilisée par l'agriculture moderne 2 500 km<sup>2</sup>
- Forêts classées et parcs nationaux 35 123 km<sup>2</sup>

Reste : 122 457 km<sup>2</sup>

soit 77 % de la superficie totale qui fait l'objet d'un abattement minimum de 10 % pour éliminer l'espace non cultivable (marécages, rochers, zones urbanisées). Le terroir utilisable est donc estimé à 110 211 km<sup>2</sup>.

Evaluation de la population agricole du milieu traditionnel :

— D'après le R.N.A. cette population (à l'exclusion des résidents temporaires, non rattachés à une exploitation) s'élève en 1973 à 2 644 000 hab. En 1975, les ratios du R.N.A. appliqués à la population du RGP (population flottante incluse) portent le total à 3 017 000 hab. Compte tenu d'un accroissement de la population rurale de 3,77 % sur la période 1965-75 <sup>(1)</sup> la population agricole de la zone forestière en 1974 pourrait être comprise entre 2 743 000 et 2 903 000 hab.

Répartition du terroir traditionnel en 1974 :

Type d'occupation	Km <sup>2</sup>	Pourcentage
Cultures vivrières .....	5 000	4,5
Cultures arbustives .....	16 000	14,5
Total cultivé .....	21 000	19
Forêts non classées <sup>(2)</sup> .....	15 000	17
Total affecté .....	40 000	36
Jachère possible .....	70 000	64
TOTAL .....	110 000	100

(1) Définition du R.N.A. ; elle inclut les 17 départements du Sud moins des portions des départements de Bouaké (Sud et Centre soit 18 340 km<sup>2</sup>) et de Dimbokro (Nord soit 7 560 km<sup>2</sup>) où domine la savane

Totalité des 17 départements 185 480  
à déduire 75 900

reste : 159 580

(a) superficie effective de la zone forestière, indépendamment des limites administratives est généralement estimé à 150 000 km<sup>2</sup>).

(1) Qu'il a fallu, faute de mieux, appliquer à la population agricole

(2) Cf. Approche d'une actualisation des résultats des inventaires de 1966 SODEFOR, Direction des Inventaires et de l'Aménagement. Abidjan, 1974.



riziculture, cacaoyères). Une partie de la zone forestière est couverte de marécages (ou aucun aménagement n'est rentable dans l'immédiat) ou recèle des sols pauvres difficiles à améliorer. Globalement, une proportion très importante de la zone est cultivable suivant les techniques actuellement pratiquées (en y incluant la riziculture de bas-fonds).

Le premier aspect du concept de saturation est *physique*. Dans le cadre du système agraire actuel, c'est le seuil au-delà duquel l'accélération des rotations vivrières ne permet plus la reconstitution physique du sol, seuil lié à deux notions controversées :

- les rotations culturales
- la durée de reconstitution des sols.

Les rotations régulières, avec retour périodique sur la même sole, ne sont pas pratiquées, ne serait-ce qu'à cause des cultures arbustives, qui occupent d'anciens champs vivriers. Le système pratiqué paraît plus empirique avec utilisation simultanée de parcelles de forêt et d'anciennes jachères partiellement reconstituées.

Le délai de reconstitution du sol est difficile à évaluer. Pierre Gourou<sup>(1)</sup> considère qu'un minimum de 25-30 ans de jachère est nécessaire pour que le sol retrouve complètement sa fertilité originelle. Morgan et Pugh<sup>(2)</sup> sont plus optimistes et estiment cette durée à 6/8 ans. L'efficacité de la jachère est liée à sa capacité de rétablir une végétation protectrice sur le sol cultivé qui évitera la dégradation physique et permettra la reconstitution de l'humus. D'après Greenland et Nye<sup>(3)</sup> 3 années de jachère pour 1 an de culture peuvent maintenir le niveau d'humus à 75 % de sa valeur d'origine. D'après A. Van Wambeke<sup>(4)</sup> les sols ferrallitiques forestiers peuvent supporter sans dommages 3 ou 4 années de cultures suivies de 12 à 14 années de jachère.

Une reconstitution totale est-elle nécessaire ? Dans la pratique l'exploitant peut se contenter d'une reconstitution relative de la fertilité du sol, qui a l'avantage de lui éviter les gros travaux d'un nouveau défrichement, même partiel en « forêt noire ». Il peut aussi doser la durée de la jachère en fonction des exigences des plantes qu'il veut cultiver. Il n'est pas nécessaire d'attendre longtemps pour cultiver du manioc.

Les perspectives d'épuisement des sols semblent encore lointaines dans le Sud de la Côte d'Ivoire ; en utilisant les normes du R.N.A.

- 1 jachère théorique de 10 ans correspond à 40 hab./km<sup>2</sup>
- 1 jachère théorique de 8 ans correspond à 48 hab./km<sup>2</sup>
- 1 jachère théorique de 6 ans correspond à 59 hab./km<sup>2</sup>

(1) Pierre GOUROU, « Les Pays Tropicaux », Paris IV<sup>e</sup>, édition 1965.

(2) MORGAN PUGH, « West Africa », Londres 1969.

(3) DJ GREENLAND et PH. NYE « Increases in the carbon and nitrogen contents of tropical soils under natural fallows J. of soil Science Vol. 10, 1959, p. 404-409.

(4) A. VAN WAMBEKE « Management properties of ferralsols », Publication FAO, Rome 1974, 129 p.



Suivant la qualité du terroir (valeur des sols et rapport superficie agricole utile sur superficie totale) les difficultés agraires apparaîtraient entre 40 et 60 hab. agricoles/km<sup>2</sup>.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, quelques zones seulement sont actuellement concernées.

Le second aspect du concept de saturation est *social*. A partir d'un certain taux d'occupation du sol, le système ne peut fonctionner dans les mêmes conditions et notamment faire place aux nouveaux-venus. Cette notion est à rapprocher de celle de « terroir bloqué » où une partie des exploitants (par suite de l'accaparement foncier des autres ou de causes diverses) ne parvient plus à développer ses activités. La reproduction sociale du système dans ses caractéristiques habituelles n'est plus possible, bien que le taux d'occupation du sol permette encore théoriquement une expansion appréciable. Ce seuil de saturation social est lié au droit coutumier et aux pratiques foncières de la société traditionnelle. Il est inférieur au seuil « technique » défini plus haut, mais encore plus difficile à quantifier que celui-ci. Seules les monographies régionales ou locales apportent des informations précises, mais il est difficile de les généraliser.

Dans les terroirs faiblement peuplés du Sud-Ouest<sup>(1)</sup> où les densités sont inférieures à 10 hab. au km<sup>2</sup>, la superficie défrichée (cultures et jachères récentes) est inférieure à 50 % du terroir. Le rapport homme/superficie correspondant peut être considéré comme caractéristique du système actuel. Il correspond à une « superficie appropriée » de 4 à 5 ha par habitant agricole. Donc, l'approximation intégrale du terroir correspond à une norme de 15 à 20 hab./km<sup>2</sup>. A ce moment, si l'on utilise les ratios du R.N.A.<sup>(2)</sup> l'espace réellement cultivé est inférieur à 20 % de la superficie totale, et le délai de reconstitution théorique des jachères est supérieur à 15 ans.

Cependant, des problèmes sociaux peuvent apparaître à ce niveau, pourtant fort bas d'occupation des sols. En effet, la totalité (ou peut s'en faut) du terroir est défrichée, donc approprié, ce qui entraîne des difficultés foncières pour les moins pourvus. Il n'y a pratiquement plus de terre disponible pour les nouveaux venus (allochtones mais aussi jeunes autochtones) et une partie des exploitants ne peuvent étendre leurs plantations. D'après J.F. Chauveau et J. Richard<sup>(3)</sup> ces phénomènes sont sensibles vers 30 hab. au km<sup>2</sup>.

(1) Cf. étude réalisée en 1977 par le BNETD autour du futur lac de BUYO, une carte au 1/200 000 a été établie à partir d'une mission aérienne, fournit des pourcentages d'occupation du sol par unité de 342 ha (1 mille marin carré).

(2) Cf. rapport homme : superficie cultivée  
0,2 ha de cultures annuelles par résident agricole  
0,2 ha de cultures arbustives par résident agricole.

(3) Cf. J.P. CHAUVEAU et J. RICHARD « Organisation socioéconomique Gban et économie de plantation », ORSTOM, Sc. humaines, Volume VIII n° 2, Abidjan 1975, 88 p.



A l'exception du Sud-Ouest et d'une partie du Centre-Ouest, la zone forestière est à un niveau de densité proche de ce seuil de saturation, ou elle l'atteindra avant 1985. L'appropriation de l'ensemble du terroir rend impossible la reproduction du système suivant les modalités antérieures. La consolidation des situations acquises est inévitable, accroissant à terme ces contrastes sociaux.

La progression rapide du peuplement (qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 1985) incite à prendre conscience dès maintenant des contraintes prévisibles à moyen terme. Celles-ci pourraient naturellement être reculées en cas de stabilisation des cultures vivrières.



### III. — EVOLUTION DES PROBLEMES DE MAIN-D'OEUVRE

#### 1. *Les besoins et la pénurie actuelle :*

Globalement, le sous-peuplement de la zone forestière et l'existence d'un déficit structurel de force de travail chez une majorité d'exploitants exige de faire appel à une main-d'œuvre extérieure. Nous avons vu combien cette contrainte avait pesé lourdement sur le démarrage de l'économie de plantation. Depuis, la Côte d'Ivoire est parvenu à capter le flux d'émigration mossi qui se dirigeait autrefois vers le Ghana (où les jeunes Voltaïques trouvaient le double avantage d'échapper au travail forcé, aux levées de troupe et d'y gagner un salaire décent). Actuellement, les conditions de travail jouent au bénéfice de la Côte d'Ivoire (les désordres économiques, et surtout la dépréciation du cédi non convertible, ont fortement réduit l'attrait du Ghana).

Sans être négligeable l'apport de main-d'œuvre en provenance d'autres régions est beaucoup moins important. Au cours des années 50, les régions les plus avancées ont pu recruter des manœuvres dans l'Ouest de la zone forestière (pays DAN) où l'économie de plantation n'avait pas encore démarré. Cela n'est plus possible aujourd'hui, et on peut faire la même constatation au sujet de la savane ivoirienne qui a fourni dans le passé des contingents assez importants. Au contraire des migrations agricoles (où les Ivoiriens continuent de jouer un rôle important), les migrations de travail sont presque exclusivement le fait d'étrangers, Mossi et Maliens.

Au niveau de l'exploitation, un déficit de force de travail apparaît aux environs de 3 ha en cultures arbutives. Il est d'abord soldé par un appel occasionnel à de la main-d'œuvre temporaire pour des tâches bien précises (nettoyage des plantations, récoltes). A partir de 7 à 8 ha de plantations, il est possible d'occuper un manœuvre permanent. Le R.N.A. donne par classe de superficie d'exploitation le taux par exploitation moyenne.

La force de travail salariée devient probablement prépondérante (en y ajoutant le MO temporaire qui n'est pas prise en compte ci-dessus) à partir de 10 ha, et certainement au-dessous pour les exploitations cultivant une proportion importante de plantes exigeantes en travail (ananas, banane poyo).

Depuis 1965, les besoins en travail du milieu villageois se sont incontestablement accrus : ouverture de nouvelles plantations, accroissement du nombre des exploitations, apparition de cultures nouvelles, propension à confier systématiquement certains travaux aux manœuvres indépendamment des disponibilités en force de travail de la main-d'œuvre familiale. En outre, une partie de la population autochtone a quitté le milieu rural, et les progrès de la scolarisation privent l'exploitation



	actifs	actifs masculins	manœuvres permanents	MO permanents au % des act. mas.
1	1,9	0,9	0,1	
2	2,3	1,2	0,1	N. S.
3	2,6	1,3	0,1	
4	3,0	1,4	0,1	
5	3,6	1,8	0,4	22
6	5,5	2,8	1,2	43
7	9,1	5,0	3,2	64
8	15,5	9,4	7,5	80

Source : R.N.A. sud. Tableau n° 171.



familiale du concours des jeunes. La pénurie de main-d'œuvre salariée qui se fait sentir à partir de 1974 peut donc s'expliquer par cette croissance des besoins. Mais elle a aussi d'autres causes. Les déplacements des manœuvres ont aussi été modifiés.

D'après A. Schwartz<sup>(1)</sup> on assiste à un double phénomène :

- ralentissement des arrivées
- accélération des retours vers le pays d'origine.

A cause de la sécheresse du Sahel, l'immigration voltaïque a connu une croissance anormalement élevée de 1967 à 1971, qui ne pouvait se prolonger. 60 % de jeunes célibataires voltaïques sont actuellement en migration ; sauf catastrophe imprévue, les départs ne peuvent pas beaucoup s'accroître sans compromettre l'existence même de la société mossi. De plus, une partie croissante de migrants parviennent à s'installer comme chefs d'exploitation, et captent à leur profit une partie des arrivées. A. Schwartz estime qu'un nouveau CE détourne de la migration-travail deux personnes supplémentaires. Par contre, l'impact des opérations de développement en Haute-Volta et au Gabon a été presque nul.

Or, la condition de salarié s'est dégradée depuis 1960. La progression des salaires est sensiblement inférieure au rythme d'inflation ainsi qu'au relèvement des prix payés au producteur :

Année (année de campagne pour les prix café et cacao)	Indice de prix à la consommation africaine urbaine	Prix payé au producteur		Prix de la journée de travail
		Café	Cacao	
1960	100	100	100	100
1965	113,7	83,3	67,5	100
1970	144,7	116,7	104,3	100
1975	215,3	166,7	214,7	128,2

(Source : Statistique agricoles et Direction de la Statistique)

Même si deux des données utilisées (indice de prix parce qu'il est urbain, et prix de la journée de travail parce qu'il est légal et non réel) comportent bien des incertitudes, la détérioration de la capacité d'épargne, et de son pouvoir d'achat en termes réels n'est pas contestable. La dégradation de l'image de marque de la Côte d'Ivoire dans le pays de départ a également contribué à décourager certains candidats à la migration.

(1) Les considérations générales sur la pénurie de main-d'œuvre ainsi que les observations sur le SUD-OUEST sont issues de l'étude d'Alfred SCHWARTZ « La problématique de la main-d'œuvre dans le SUD-OUEST ivoirien et le projet pâte à papier, bilan et perspective » ORSTOM-Plan Abidjan, juillet 1976, 58 p.



Prolongée par les difficultés agricoles du Sahel, la période de facilité paraît aujourd'hui révolue pour les employeurs de la zone forestière. Il devient nécessaire de mieux employer la main-d'œuvre disponible et d'améliorer ses conditions d'existence. Dans l'immédiat, la supériorité de la demande aggrave la compétition entre les secteurs économiques.

Pour le système villageois du Sud, la concurrence vient d'abord des plantations agro-industriels qui offrent un emploi plus régulier, mieux payé, assorti de différents avantages sociaux. Mais la capacité d'épargne n'y est pas fortement supérieure à celle du milieu traditionnel et les conditions de travail de type moderne (horaires, méthodes) demandent un effort d'adaptation.

Mais l'aggravation de la pénurie a obligé les grandes sociétés à faire un effort important en matière de salaires et d'avantages divers qui a largement accru leur compétitivité.

L'agriculture villageoise dispose de moyens d'action plus limités. L'augmentation de la productivité du travail est lente ou nulle ; des possibilités d'augmentation des salaires existent, mais pas pour tous. Par contre, une certaine inertie se fait encore sentir dans l'évolution des rapports de travail. Les phénomènes qualitatifs conservent leur influence : rapports humains, ancienneté des relations planteur-manœuvre, possibilités d'établissement<sup>(1)</sup> contribuent à nuancer le rapport économique direct.

L'aggravation de la compétition pour la force de travail doit accentuer la différenciation sociale en milieu rural ; les gros exploitants, qui peuvent payer plus, auront plus de facilités. Au niveau des moyennes exploitations, le dilemme est clair : payer mieux, ou travailler plus par soi-même. Une partie des exploitants pourrait être conduite à abandonner les plantations les moins rentables. La pénurie de main-d'œuvre touche moins durement les allochtones, mieux pourvus en force de travail, et susceptibles de recruter dans leur pays d'origine. Enfin, elle risque de jouer au détriment de certaines cultures (ananas) où le travail est considéré comme plus dur.

## 2. *Evolution de la condition des manœuvres :*

Comme nous l'avons vu plus haut, les salaires légaux ont été loin de suivre la progression du coût de la vie. La pénurie récente a amené un relèvement substantiel des salaires minima :

25 % au cours des deux dernières années (de 1-1-75 à 1-1-77). Et les salaires réels, après avoir longtemps été en dessous, pourraient être aujourd'hui supérieurs aux normes légales.

(1) Très sensible à ces perspectives de promotion une partie de la main-d'œuvre évite les régions (pays atié) qui sont réputées ne pas laisser s'installer les étrangers. Elle pourrait faire de même dans les régions en voie de saturation où il n'est plus possible de trouver des terres. Par contre, les facilités d'établissement en pays agni y ont longtemps attiré les manœuvres.



L'évolution du salaire journalier ne suffit pas à rendre compte des conditions de rémunération. La pénurie a aussi permis une valorisation accrue de la journée de travail par glissement vers des statuts plus rémunérateurs. Les emplois de manœuvre permanent payé à l'année sont aujourd'hui beaucoup moins recherchés, sauf s'ils débouchent sur des possibilités d'ins'allation. Le relèvement des salaires, et les efforts des employeurs pour retenir la main-d'œuvre (amélioration des conditions de vie, menus cadeaux) ne sont plus des avantages suffisants. En période de pénurie la stabilité est un handicap par rapport aux statuts temporaires qui permettent de négocier au coup par coup (autrefois c'était le contraire, l'abondance de main-d'œuvre rendant les conditions d'emploi très précaires). Les manœuvres recherchent maintenant le « partage » (abousan ou abougnon qui leur permet de recevoir le tiers ou la moitié de la récolte. La valorisation de la journée de travail, nettement plus élevée que dans le cas du salariat a de plus l'avantage d'être liée au prix payé au producteur.

Une autre forme de plus en plus recherchée est le « contrat » à la tâche, qui permet de gagner 300 à 400 F par jour suivant qu'il s'agit de café ou de cacao.

Cette évolution récente est-elle suffisante pour attirer les manœuvres indispensables à la poursuite du développement agricole ?

Une augmentation substantielle des salaires de la main-d'œuvre reste possible sans porter atteinte à la prospérité des exploitations. La revalorisation récente du prix du café (250 F/kg pour la campagne 1977-78 et la poursuite des progrès du cacao (au même prix que le café) accroît sensiblement la marge de manœuvre des chefs d'exploitation et permet donc de nouvelles augmentations, d'autant plus nécessaires que l'inflation se poursuit.

Par ailleurs, un bas niveau des salaires n'est pas forcément avantageux du point de vue de l'intérêt général.

La rente foncière, particulièrement élevée dans le cas du cacao, n'incite pas l'exploitant et sa famille à travailler plus par lui-même. Par contre, le manœuvre n'a aucun intérêt (sauf en cas de partage) à une élévation du rendement qui profite avant tout à son employeur, ce qui limite également son effort.

Ainsi, l'emploi généralisé de main-d'œuvre salariée à bon marché contribue au maintien d'un système très extensif, dans les rendements comme dans la productivité du travail. La pénurie de force de travail et le relèvement des salaires qui doit l'accompagner peuvent-ils modifier cette logique ?



## CONCLUSION

1. Au-delà d'une tendance parfois excessive, à faire appel à la main-d'œuvre salariée, l'agriculture villageoise a structurellement besoin d'une force de travail supplémentaire, aussi longtemps que sa productivité ne réalise pas de progrès décisifs.

Les perspectives dans ce domaine sont lointaines, notamment pour les cultures arborescentes. Par contre une amélioration pourrait être plus rapidement obtenue dans le secteur des cultures vivrières et des travaux non agricoles. Par ailleurs, le processus de concentration des exploitations et l'exode rural des autochtones implique un recours croissant à la main-d'œuvre salariée.

2. Faute d'un réservoir de main-d'œuvre sur son territoire, la Côte d'Ivoire devra chercher de plus en plus loin la force de travail qui lui est indispensable. (Au-delà de l'utilisation à pleine capacité du pays mossi, on constate l'entrée dans le circuit migratoire de régions nouvelles en Haute-Volta). Sauf catastrophe imprévue dans le Sahel, une certaine tension devrait persister sur le marché du travail, permettant aux manœuvres de récupérer le terrain perdu depuis 1965.

3. A l'intérieur du milieu agricole traditionnel le développement d'une compétition pour la main-d'œuvre comme il existe déjà une compétition foncière devrait jouer au détriment des moins favorisés. Une aggravation de la pénurie peut porter un coup très dur aux moyennes exploitations où se trouve la majorité des planteurs : auront-elles les moyens de se passer de main-d'œuvre d'appoint ? Pourront-elles faire travailler plus et mieux les actifs familiaux ?



#### IV. — CONCLUSION GENERALE

Le quart de siècle écoulé (1950-1975) correspond à un vaste mouvement de généralisation de l'économie de plantation. Il se marque géographiquement par la création d'une véritable « région forestière », où les éléments de cohérence l'emportent sur les contrastes. Profitant de la similitude de conditions naturelles le système de mise en valeur constitué au cours de la période précédente en pays agni et au Ghana s'est lentement répandu vers l'Ouest. Comme aux Etats-Unis pour le coton ou au Brésil pour le café arabica, on assiste à l'occupation progressive de l'ensemble d'une aire culturale.

L'économie de plantation a considérablement rapproché les systèmes socio-économiques préexistants. A partir de données ethniques très différenciées, mais grâce à l'articulation du nouveau système sur plusieurs formes d'organisation de la société traditionnelle, les comportements des planteurs se sont intégrés (provisoirement?) dans la nouvelle logique. A l'intérieur de celle-ci, les différences ethniques demeurent, mais elles deviennent de plus en plus difficiles à spatialiser : l'attitude des migrants reste liée à leur terroir d'origine, et relativement indépendante du milieu d'accueil (cf. Baoulé). Au-delà des contrastes faiblement marqués (sauf au niveau du modelé) des paysages naturels, ceux du milieu humain se diluent dans un vaste ensemble où les nuances spatiales majeures sont imputables à la chronologie de la mise en valeur.

L'expansion du système, accélérée depuis 1970 a été largement stimulée par l'abondance des deux facteurs de production fondamentaux : la terre et la force de travail. Leur rarefaction croissante fait apparaître de nouvelles divisions où les contrastes ne sont plus géographiques, mais sociaux : la forte cohérence interne de l'organisation traditionnelle est ébranlée par des tensions entre jeunes et vieux, hommes et femmes ; les divergences d'intérêts entre petits et grands planteurs ouvrent la voie à des oppositions sociales dépassant les comportements ethniques.

Le faible niveau de peuplement de la Côte d'Ivoire en 1950 laissait de vastes possibilités d'installations. Il a suffi d'une génération pour parvenir à une appropriation<sup>(1)</sup> presque complète de l'espace agricole. Le système extensif (particulièrement dans les cultures vivrières) et un fort mouvement d'immigration sont responsables de l'accélération d'un processus où l'on ne cultive effectivement qu'une faible part du sol. Quoi qu'il en soit, la terre qui n'était qu'un simple « support » est devenue un « enjeu » fortement disputé à l'intérieur du monde rural et au-delà. Accentuée par des comportements anticipant la pénurie, la compétition foncière met en pièce les dernières réserves forestières avant de se rapporter sur les autres espaces non cultivés (jachères, bas-fonds) ou plus tard sur les plantations elles-mêmes (des cas de vente de vergers en rapport ont déjà été signalés par ces enquêtes, mais toujours au bénéfice d'allochtones).

(1) Faute d'un autre terme : appropriation signifie dans ce cas droit acquis, par exemple à l'occasion d'un défrichement.



La constitution progressive d'une exploitation, telle que l'ont pratiquée les planteurs aujourd'hui quinquagénaires est maintenant beaucoup plus difficile : la place est prise, et les opportunités se font de plus en plus rares. Tout un groupe d'exploitants qui vivaient actuellement sur de faibles surfaces risquent de ne pouvoir s'étendre. L'écart ne peut alors que se creuser au niveau des revenus, marginalisant ainsi une proportion importante (20 à 30 % d'après le R.N.A.) de la population agricole. Seule la stabilisation du vivrier pourrait « donner de l'air » à ces exploitants, à moins qu'ils ne manquent de moyens financiers pour dépasser le seuil critique (de 2 à 7 ha).

Nous avons vu comment l'agriculture de plantation s'était orientée vers un système utilisant préférentiellement la main-d'œuvre salariée (même si une bonne partie de la population immigrée peut s'établir à son compte) : l'accès inégal à cette force de travail est un facteur de différenciation au moins aussi important que les possibilités foncières : le petit capital qui permet de payer un manoeuvre permanent et donc de s'approprier la plus value réalisée sur son travail constitue un seuil décisif. La difficulté peut-être tournée par les allochtones qui disposent d'une main-d'œuvre familiale (ou quasi familiale) plus abondante. Par contre chez les autochtones, cet apport est raréfié par la scolarisation et l'exode rural. Si le bas prix de la main-d'œuvre a permis aux moyens exploitants de bénéficier de la plus value, la pénurie actuelle (et l'élévation corrélative des salaires) peut les réduire à leurs seules forces : un autre processus de marginalisation est ainsi amorcé au détriment d'un autre groupe d'agriculteurs.

Le blocage lié à la pénurie de main-d'œuvre est d'autant préoccupant, qu'aucune amélioration appréciable de la productivité du travail ne se fait jour. Dans le cadre de la cueillette manuelle, les augmentations de rendement se répercutent sur les temps de travaux. Seule une hausse persistante du prix payé au producteur permettrait de maintenir ouvert l'écart entre frais de main-d'œuvre et revenu net à l'hectare. A moyen terme, et notamment dans la caféiculture, la Côte d'Ivoire pourrait être efficacement concurrencée par des pays moins avancés où la main-d'œuvre serait moins chère.

Afin de mieux percevoir les perspectives d'évolution, il faut replacer le quart de siècle de développement de l'agriculture de plantation dans son contexte historique : que représente la séquence qui vient de se dérouler ?

En se plaçant à l'intérieur du milieu villageois, on peut d'abord y voir la phase de formation d'un système agricole appelée à se consolider : à partir d'une mutation économique (développement de l'économie d'exportation) s'engage un mouvement de conquête du sol comme l'Europe Occidentale en a connu au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle avec les grands défrichements. Après cette période d'expansion, le système peut connaître une



certaine stabilité. Au-delà, de nouveaux déséquilibres apparaîtront, notamment du fait de la croissance démographique. Ils sont porteurs d'un processus de dégradation, à moins qu'on ne soit parvenu dans l'intervalle à mettre en place un système plus performant.

Mais l'accélération de l'histoire liée au développement rapide des rapports monétaires ne laisse pas le temps au système d'évoluer à son propre rythme. Les écarts qui se creusent dans la société en formation, ses modalités comme la compétition foncière ou l'accaparement de la force de travail salariée, entraînent des bouleversements plus importants encore, et difficilement comparables aux mouvements relativement lents des mondes agricoles antérieurs au XX<sup>e</sup> siècle. Dans la marginalisation croissante des exploitations les moins performantes, ce n'est plus seulement le milieu rural qui est en cause.

Enfin, il faut s'interroger sur le maintien de la compétitivité de l'agriculture de plantation ivoirienne, au-delà de la génération d'exploitants actuels, contemporains de la période de mise en place.

Les difficultés rencontrées par les pays les plus anciennement mis en valeur (Nigeria et surtout Ghana) n'incitent pas à l'optimisme concernant le destin du système actuel de plantation, et d'occupation du sol. Après avoir connu une période de croissance spectaculaire, la cacaoyère ghanéenne est actuellement en déclin très net : au cours du dernier quart de siècle (1950-1975) la production n'a cru que de 1,61 % par an (rythme mondial 2,50 %), entraînant une importante baisse en valeur relative (de 32,7 % de la production mondiale de 1950 à 26,4 % en 1975). Depuis 1965 (donc sans tenir compte de la récolte record de 1964-65) la production baisse au rythme annuel de 0,49 %/an. Le déclin est plus rapide encore au Nigéria : de 1970 à 1975 la production est passée de 308 000 à 216 000 t (6,85 %/an). Même s'il faut faire la part des causes conjoncturelles (la mauvaise tenue de cours du cacao au cours des années 60 a découragé les nouvelles plantations, ce qui se fait sentir aujourd'hui) ou de divers facteurs extra agricoles (impact de l'essor pétrolier au Nigéria) la crise paraît liée à des problèmes structurels : saturation de l'espace rural, insuffisance de la production vivrière, non renouvellement des arbres. L'économie cacaoyère aurait-elle du mal à trouver son point d'équilibre ?

La Côte d'Ivoire qui tire actuellement parti de difficultés de ses voisins pour accroître sa part de producteur dans le marché mondial pourrait-elle subir aussi la concurrence d'un pays aux structures de production plus jeunes ? La mise en valeur de la zone forestière inter-tropicale ne fait que commencer : il reste des millions de km<sup>2</sup> à développer dans la cuvette Congo. Zaïre, en Amazonie et en Indonésie. Dès maintenant, la forte progression de certains pays d'Extrême-Orient producteurs de cacao <sup>(1)</sup> souligne l'importance de ces perspectives.



En fait plusieurs éléments placent la Côte d'Ivoire en position plus favorable que le Ghana et le Nigéria, et pourrait lui permettre de conserver sa compétitivité face aux nouveaux venus.

— Si une grande partie des plantations de café, et dans une moindre mesure de cacao vieillit et perd de sa productivité, le remède est opérationnel : la régénération par la substitution de variétés hybrides a déjà commencé. Même si les exploitants n'adoptent pas immédiatement les pratiques intensives qui permettraient de porter les rendements au-delà de 1 000 kg/ha on peut compter sur une augmentation substantielle grâce à la qualité supérieure des arbres. A partir de 1980 la diffusion de l'arabusta ouvrira de nouvelles perspectives.

En outre, au-delà de l'évolution du café-cacao, le mouvement de diversification des cultures est également amorcé. Les plantations de palmier sélectionné progresseront au rythme annuel de 9,39 % de 1975 à 1985. En 1975, les premières parcelles villageoises de cocotiers sélectionnés sont entrées en rapport. En année de croisière, elles produiront 3 t d'équivalent coprah/ha assurant aux exploitants jusqu'alors peu favorisés de la zone des sables quaternaires une productivité par hectare supérieure à celle du café-cacao<sup>(2)</sup>. A ces espoirs prometteurs s'ajoutent d'importantes possibilités de développement de plantations villageoises d'hévéa et un plan cocotier intérieur qui devrait permettre à la moyenne Côte d'Ivoire d'élargir son éventail de production.

---

(1) La production de cacao d'Asie du Sud-Est et d'Océanie s'est accrue au rythme de 7,18 %/an depuis 1965 (accroissement mondial 2,09 %/an) par suite du développement très rapide de plantations en Malaysia et en Papouasie-Nouvelle Guinée.

(2) 165 000 F/ha soit l'équivalent de 950 kg de cacao, ou de plus de 1 t de café au prix de campagne 1975.